

## Place Bell : la Cour supérieure rejette la demande de Québecor Média

**Laval, le 28 novembre 2012** — C'est aujourd'hui en Cour supérieure que l'Honorable juge Pierre Tessier a rejeté la requête en injonction interlocutoire provisoire déposée par Québecor Média. La prétention du requérant portait sur le changement de site de la Place Bell qui lui causait, selon lui, préjudice en modifiant la nature même de l'appel de propositions.

Cette décision conforte La Cité de la culture et du sport dans son orientation, à l'effet que le changement de site n'influencerait pas de façon significative le mandat confié à *evenko* : celui de la gestion, de l'exploitation et l'entretien du complexe ainsi que la programmation des événements.

Par conséquent, La Cité entend poursuivre ses démarches en vue de la réalisation de la Place Bell, haut-lieu culturel et sportif lavallois comprenant un amphithéâtre de 10 000 places ainsi que deux glaces communautaires.

- 30 -

Source : Jean Gosselin, porte-parole  
La Cité de la culture et du sport de Laval  
514 757-9092